MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 8 XV 2011

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 7 NOVEMBRE 2011

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Florence Hatey-Marschal, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Pietranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac pouvoir à Marie-Hélène Pietranico-, Grégory Canal pouvoir à Jean-Baptiste Menguy-, Agnès de Fressenel pouvoir à Françoise Malassis-, Grégoire Lucas pouvoir à Jean-Manuel Hue-, Hubert Martinez pouvoir à Louisa Ferhat-, Gérard Sarracani pouvoir à Sylvie Ceyrac-.

Absents :

Mesdames et Messieurs Thomas Chalumeau, Valérie Giovannucci, Fabrice Rousseau.

◊

1- Désignation des secrétaires de séance :
Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

◇

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix le procès-verbal du 10 octobre.

2 - Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 10 octobre 2011.

Monsieur le Maire : Pas d'observations ? Il est adopté. Merci.

Je voudrais, en ouverture de notre séance, féliciter l'un de nos élus, Monsieur Jean-Manuel Hue, qui s'est vu décerner par le Préfet de Police, la médaille pour acte de courage et de dévouement, pour avoir interpellé un individu auteur d'un vol aggravé de portable avec violence dans le 14ème arrondissement. Il rayonne bien au-delà du 15ème c'est formidable, il assure la sécurité dans tout Paris. Cette décoration lui sera remise sur le front des troupes le 10 novembre. Je vais peut-être le prendre comme garde du corps avec ce qui se passe en ce moment, c'est plus prudent.

Maintenant, nous arrivons au projet de délibération n° 3.

◇

3. XV 2011195 - Adoption de l'Etat Spécial du Budget primitif 2012.

Monsieur le Maire : La parole est à notre rapporteur, Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Mes chers collègues, comme chaque année, au mois de novembre, nous allons devoir nous prononcer sur l'état spécial du budget primitif 2012 de notre arrondissement et qui, comme vous le savez, comprend 3 dotations. Nous avons travaillé dessus mais je dois dire qui si l'on pouvait déjà, petite remarque préalable, essayer d'avoir de la part de la Ville les documents arrêtés pour le Conseil d'arrondissement un peu plus de 10 jours avant le Conseil lui-même, ce serait un peu plus pratique pour pouvoir y travailler, mais ceci est un problème d'organisation et j'aimerais bien qu'on essaye d'insister auprès des services pour que nous puissions les avoir trois semaines avant, ce qui nous permettrait de mieux travailler dessus.

Je vous rappelle qu'il y a à la fois le fonctionnement et l'investissement. Le fonctionnement englobe l'animation locale et la gestion locale. L'investissement, c'est l'investissement dans l'arrondissement.

Le budget qui nous est actuellement proposé par la Ville est de 10 629 728 €, soit à peu près 0,9% d'augmentation par rapport au budget primitif que nous avions en 2011. Je note tout de même que pour mémoire, entre 2011 et 2010, nous avions une augmentation de 7%. Aujourd'hui, cette augmentation n'est que de 0,9% ce qui correspond à peu près à 91 000 €, ce qui n'est pas forcément exceptionnel.

Notre souci est de toute façon de tenter, et c'était la volonté du Maire dans le cadre du budget, de maintenir des services publics du 15ème arrondissement de qualité. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons notre budget que je vais maintenant un petit peu commenter.

✓- **L'investissement** : En ce qui concerne l'investissement, c'est toujours le même montant depuis 2008, c'est-à-dire 487 000 € à peu près. Cela concerne les aménagements d'espaces verts, de voirie, d'écoles et de crèches.

En fait, d'après nos estimations et cela a été confirmé par notre Maire lors de sa réunion du 13 septembre dernier chez Monsieur Gaudillère, il nous faudrait environ 700 000 € de plus, ce qui n'est évidemment pas tout à fait ce qui nous est proposé parce que le problème est la gestion des crédits ouverts et reportés.

En fait, nos crédits ouverts au budget primitif plus le report des années antérieures s'élevaient à 985 000 € en 2011, et depuis cette nouvelle mandature, nos engagements sont en général de plus en plus au maximum et nous avons de moins en moins de crédits à reporter.

Je voudrais, en cette occasion, féliciter, à travers Monsieur le Directeur Général des Services, les services qui font réellement preuve d'une activité non négligeable pour pouvoir essayer de faire en sorte que nos fournisseurs soient payés le plus rapidement possible et que les engagements soient tenus.

C'est important parce que les reports qui existaient diminuent ce qui fait que plus on avance, plus la dotation d'investissement d'environ 490 000 € est de plus en plus faible. N'oublions pas non plus que nos équipements transférés sont vétustes. Nous en avons 180 à ce jour et souvenez-vous ce qui nous est arrivé pendant cet été dans les piscines de notre arrondissement où il y a eu besoin de faire très rapidement des travaux.

En ce qui me concerne, je trouve que grosso modo, c'est un effondrement de nos crédits d'investissement d'une année sur l'autre, chaque année, à chaque fois, cela diminue.

Je ne parle pas évidemment du budget modificatif qui fait l'objet de bonnes nouvelles quelques fois, mais dans les budgets primitifs, c'est toujours le cas. Face à cette situation, notre Maire a décidé d'ajourner les travaux de sécurisation de la Mairie du 15ème pour 265 000 € qui seront affectés aux opérations d'investissement urgentes, cela nous paraissant totalement nécessaire en attendant de voir un petit peu ce qui se passera plus tard.

Le Maire attend la conférence de programmation des équipements qui a lieu demain, 8 novembre, mais, pour l'instant je tiens à faire part de nos inquiétudes sur nos investissements et de demander à nos amis de l'opposition municipale et de la majorité parisienne dont Madame Hidalgo, première Adjointe, de bien vouloir nous soutenir car les besoins du 15ème sont considérables et sont plus importants que ceux qui nous sont proposés actuellement en investissement.

Sur les grosses réparations, c'est un peu la même chose. 19 millions € en 2010, 5 200 000 € en 2011, 2 600 000 € proposés en 2012. Je me demande où nous nous allons nous arrêter. Ce sont des choses qui nous gênent parce que même ces 2 600 000 € correspondent à des crédits qui sont liés à des opérations antérieures.

Ce sont des compléments. Par exemple 350 000 € pour l'extension du parc André Citroën, le gymnase et le Tep Fédération, il n'y a pas grand-chose de nouveau, aucune opération nouvelle sauf en 2011 mais sans crédit supplémentaire pour 2012, en particulier la crèche Maurice Maignen et le patronage. Il faudra donc revoir à ce niveau-là les grosses réparations et les investissements car nous sommes très justes.

Ce dossier sera d'ailleurs encore plaidé demain en conférence de programmation mais je doute d'une réponse positive car notre besoin serait de l'ordre de 1 600 000 € supplémentaires ce qui, évidemment à mon avis, ne sera pas accordé.

Je rappelle que le Maire de Paris voulait investir 8,5 milliards € sur la mandature dont 1,6 milliard sur 2012. Le 15ème bénéficie d'une portion qui me paraît un peu congrue à l'heure d'aujourd'hui.

Sur **l'animation locale**, une baisse. C'est la première par rapport au budget primitif de 2011, moins 4%. Ce n'est pas extraordinaire d'autant plus que les travaux urgents ne font qu'augmenter car nos équipements transférés sont dans un état, la plupart du temps, critique.

Je voudrais également vous rappeler que la part des travaux urgents dans l'animation locale représente, ce qui est énorme, car c'est un gros poste de l'animation locale, 54% du budget. Il est donc difficile pour nous d'aller plus loin.

Sur la **gestion locale**, en 2012, on nous propose une augmentation de 1,3% alors que nous avions 8% d'augmentation entre 2010 et 2011. Les dépenses obligatoires, en particulier les fluides, je le rappelle, sont toujours un débat que nous avons régulièrement, sont incompressibles et souvent minorés par la Direction des Finances. Les fluides représentent environ 2 300 000 € sur un budget de 9 150 000 € c'est-à-dire presque 25% et sachez qu'en 2012, nous paierons réellement les 2ème, 3ème et 4ème trimestres 2011, ce qui n'est pas bien par rapport à nos fournisseurs et ce n'est pas de la responsabilité de l'arrondissement, mais bien de la responsabilité du système de la Ville de Paris dans ses modes de règlement car les fluides sont des dépenses obligatoires. Il faudrait d'ailleurs que nous puissions les intégrer directement car l'estimation des fluides est souvent assez facile à faire et on se trompe assez peu.

Ce qui fait que globalement, sur la gestion locale, mes chers collègues, grosso modo, il y a à peu près partout des réductions de budget. Moins 3% sur les écoles maternelles, moins 5% sur les écoles élémentaires, moins 14% sur le conservatoire, moins 9% sur les bibliothèques, moins 14% sur les gymnases, moins 2% sur les espaces verts, etc..... Seules, les crèches et les piscines se retrouvent avec une petite augmentation.

Je sais bien qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation économique délicate. Je sais bien également que nous devons, les uns et les autres, essayer d'avoir une vision assez juste de la situation budgétaire. Sur le 15ème arrondissement, nous le faisons avec beaucoup de sérieux mais ceci, dit, tel que je viens de vous le dire, il y a quand même une insuffisance.

Je voudrais rappeler que la situation dans laquelle on nous met, nous ne sommes pas le seul arrondissement à être dans cette situation, c'est qu'il y a quelque part une certaine imprévoyance du Maire de Paris. La situation est effectivement difficile, mais d'un autre côté, le Maire de Paris est heureux de bénéficier cette année, de près d'1 milliard € de droits de mutation et que ça lui donne un certain souffle d'air.

La deuxième des choses que je voudrais dire, c'est que nous essayons d'avoir un meilleur équilibre entre les arrondissements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les règles qui sont déterminées sont souvent critiquables, nous en avons parlé il y a un mois, mais en même temps il faudrait essayer d'avoir un meilleur équilibre entre les arrondissements. Le 15ème arrondissement qui est le plus grand de Paris en matière de population est celui qui, en termes d'augmentation des budgets qui sont proposés, n'est pas forcément le mieux servi.

Je pense que l'on devrait également réfléchir au redéploiement de budgets centraux en particulier ceux de la Ville de Paris pour qu'on les redonne aux arrondissements afin qu'ils puissent faire véritablement la mission qui est la leur, d'apporter dans les arrondissements le meilleur des services et la meilleure des qualités.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, sur ce budget qui me paraît un peu difficile à accepter mais en même temps qui est une bonne base et j'aimerais que la Ville de Paris puisse prendre en compte les remarques que je viens de faire en conclusion.

Monsieur le Maire : Nous allons donc ouvrir le débat sur cet état spécial 2012. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais apporter des compléments à cette présentation faite par Monsieur Destrem sur l'ensemble des volets qu'il nous a présentés à savoir d'abord l'investissement.

Vous vous souvenez, Monsieur Destrem, que le montant du budget primitif d'investissement est le même que l'année précédente ? C'est vrai et c'est la même chose pour l'ensemble des arrondissements. Quand, dans votre propos, vous soulignez qu'il faut que le 15ème soit traité au même titre que les autres arrondissements, c'est le cas. Le budget qui est alloué pour cette année est le même pour tous les arrondissements, que celui de l'année précédente.

Le seul montant de ces investissements qui sont proposés dans le budget primitif et vous dites, que chaque année, vous consommez un certain nombre de crédits reportés. Dans une gestion saine comme celle portée par le Maire de Paris, il est bien normal qu'avant d'augmenter les budgets d'investissement, nous puissions consommer les crédits qui sont reportés d'une année sur l'autre avant d'augmenter ces derniers, c'est une première chose.

Pour moi, il est tout à fait légitime que ce budget primitif n'augmente pas tant qu'il y a des crédits qui sont reportés, qui sont conséquents, de 498 000 € aujourd'hui c'est-à-dire l'équivalent du budget primitif en termes d'investissement.

Deuxième chose, il est à noter que dans le compte administratif 2010, l'investissement est de 378 000 €. Or, si vous soulignez que les crédits reportés sont consommés de manière plus importante, nous devrions avoir un compte administratif bien plus important par rapport à la consommation faite du budget qui était alloué et que ce compte administratif soit supérieur au budget primitif de 2011. Voilà pour l'investissement.

Pour la dotation d'animation locale : celle-ci diminue de 4%. C'est vrai. Pourquoi ? Parce que dans tous les arrondissements, y compris le 15ème, une règle a été faite, de pondérer la moyenne des dépenses de dotation d'animation locale sur les trois derniers exercices et la consommation des budgets primitifs telle qu'elle a été faite par la Mairie du 15ème sur les trois derniers exercices est en moyenne inférieure à celle annoncée aujourd'hui sur les budgets primitifs de 2011 et donc inférieure en 2012. C'est une situation aussi simple que cela.

Sur la dotation de gestion locale, chaque année, vous nous parlez des fluides. Je m'étonne que vous nous parliez chaque année des fluides car à ma connaissance ils sont payés au sein de la Mairie du 15ème. Je m'étonne d'autant plus que cette année, si j'ai bien compris, les fluides de la Mairie du 15ème n'ont encore fait l'objet d'aucun paiement, dans la dotation de gestion locale, dans les comptes administratifs tels qu'ils sont faits, vous pouvez, Monsieur le Maire, si vous le souhaitez, faire basculer un montant du budget vers une autre ligne budgétaire à votre gré et que l'année dernière, vous vous plaigniez de ne pouvoir faire ce que vous souhaitiez en termes d'aménagement local pour, par exemple, les rideaux de la Mairie du 15ème -somme que vous avez pu engager- et qui peut-être a été prise en partie, sur la consommation des fluides.

Les fluides font office de base d'ajustement sur des consommations supérieures que vous faites ailleurs et ensuite cette mauvaise imputation sur les fluides que vous reportez en termes de trésorerie chaque année fait que vous soulignez l'incompétence de la Mairie de Paris alors que c'est votre gestion qui fait qu'aujourd'hui cette consommation des fluides n'est pas le reflet de la réalité.

Concernant cette gestion locale, vous soulignez la réduction des budgets sans en souligner les causes d'abord parce qu'il y a un certain nombre d'équipements qui vont être fermés et il est normal que la gestion locale, suite à des équipements fermés comme la bibliothèque Beaugrenelle ait des impacts sur le budget primitif des équipements « bibliothèques » de la Mairie du 15ème.

De même, sur les écoles maternelles et élémentaires, la baisse est liée à une meilleure gestion des fluides sur l'eau en particulier avec les nouveaux accords qui étaient donnés. Il y a plein d'exemples d'une meilleure gestion. Une baisse des loyers sur Beaugrenelle, qui fait qu'aujourd'hui nous avons une baisse du budget primitif.

Enfin vous soulignez l'imprévoyance du Maire de Paris en soulignant le fait qu'il y ait une manne d'1 milliard €. Chaque Conseil, vous nous en parlez. Nous pouvons vous parler, nous, de la dette qu'a l'Etat envers la Mairie de Paris de plus de 1 100 000 000 €, dette liée aux prestations sociales que s'engage à faire la Mairie de Paris aux titulaires du RMI/RSA, au titre de l'APA, au titre de l'aide sociale à l'enfance. L'Etat doit 105 millions € pour l'aide sociale à l'enfance à la Mairie de Paris.

Alors, oui, effectivement, quand l'Etat ne remplit pas ses obligations de dépenses, d'investissement, de fonctionnement, oui, la Mairie de Paris se substitue à ce devoir-là et aujourd'hui, cette manne des droits de mutation sert avant tout malheureusement à couvrir les frais et dépenses qui ne sont pas engagés et respectés par l'Etat et si, demain, l'Etat tenait sa parole en termes de dépenses, nous pourrions faire en sorte que Paris et les Parisiens en profitent tous et le 15ème y compris.

Monsieur le Maire : Juste un petit mot avant de continuer le débat pour qu'il n'y ait pas de confusion et d'ambiguïté. Vous avez évoqué de façon très abondante les taux d'engagement. En réalité, il se passe que d'abord, c'est vrai, à partir de cette année et nous avons progressé les deux/trois dernières années en tout cas depuis que je suis Maire, il y a une augmentation considérable de notre taux d'engagement et je peux dire que cette année, mes chers collègues, nous parvenons à un taux d'engagement record de nos crédits.

Par exemple, au 4 novembre, en ce qui concerne la dotation d'investissement, nous avons un engagement à 91% de notre dotation et ces dernières semaines il y a eu encore environ pour 350 000 €. Vous évoquez des chiffres de cette envergure qui ont été signés pour être mandatés.

Le problème qui se pose principalement, c'est qu'il y a une comptabilité qui est compliquée de la part de la Ville parce que d'une part ce que calcule la Ville, c'est le mandatement, c'est-à-dire les crédits qui sont réellement payés. Oui, Monsieur Baghdad sauf que nous, nous comptons en engagement. A partir du moment où nous nous engageons à réaliser un projet et que celui-ci est réalisé, la facture, elle, peut nous arriver 1 mois, 2 mois, 6 mois plus tard ce qui fait qu'il y a là une distorsion importante dont la Ville ne veut pas tenir compte mais qui est une réalité qui explique une bonne partie de cette distorsion, c'est que nous considérons que ce qui compte, ce sont les crédits engagés puisque les dépenses sont décidées et sont faites alors que la Ville, par rapport à ce que vous dites, calcule en crédits mandatés.

Par ailleurs, la gestion déléguée est un frein considérable même pour l'engagement de crédits puisque la Mairie du 15ème que fait-elle ? Elle se contente de signer des bons de commande mais nous n'avons pas la main ni sur les engagements, ni sur la liquidation, ce sont donc les services centraux qui assurent tout ceci.

Il y a, dans un certain nombre de domaines, par exemple, les crèches, les espaces verts, des crédits qui sont engagés à une hauteur respectable et puis il y a un sous-engagement patent pour un certain nombre d'autres secteurs comme les terrains de sport, les gymnases, etc....

Quant aux fluides, il y a toujours un décalage entre le constat de la consommation des fluides et l'engagement des crédits pour régler leur montant. Traditionnellement nous ne pouvons payer que les trois premiers trimestres de l'année en cours et le dernier de l'année N-1 parce que notre budget n'est pas abondé de façon suffisante pour que tout l'ensemble des fluides de l'année N soit payé.

Nous recevons très tardivement les factures et il nous est impossible de les engager toutes à temps et encore moins de les liquider dans le cours de l'année en cours, par exemple vous dites que nous n'avons liquidé aucune facture. Si, les chiffres divergent, mais en tout cas, la réalité est celle-là.

Nous avons engagé et mandaté le quatrième trimestre 2010. Voilà où nous en sommes parce que les factures arrivent sans compter, mais vous n'êtes pas obligé de le savoir bien que vous soyez extrêmement bien renseigné par la Direction des Finances, je vois, sur l'état spécial de l'arrondissement bien mieux que tous nos collègues de la majorité.

Je m'étonne que nous ne bénéficions pas pour la majorité de ce Conseil, d'informations aussi précises que celles que vous nous avez annoncées. La transparence, ça peut jouer aussi bien pour la majorité que pour l'opposition mais sans compter et là vous ne l'avez pas noté et vous n'êtes pas d'ailleurs sensé le savoir, la mise en place récente de ce qu'on appelle « DEMAFAC » qui est le système centralisé de dématérialisation des factures qui a été lancé, c'est comme ça, en plein exercice budgétaire et qui souffre de telles imperfections que les choses s'en trouvent encore un peu plus compliquées, ça allonge, pour tout vous dire, la liquidation des factures de plusieurs semaines ce qui, d'ailleurs, suscite la critique des prestataires et des fournisseurs. Nous avions déjà connu cela avec le système « Alizé » et le temps qu'il se rôde, nous avions eu aussi pas mal de problèmes de ce type.

Je ne vais pas allonger le débat, mais de façon générale et sans répondre point par point à votre intervention, je voulais donner ces réponses. Aujourd'hui nous avons des dépenses engagées en investissement de 91%, nous avons des dépenses sur la DAL qui sont engagées à 87% et mandatées à 50%. Voyez la différence, en fonction de la date à laquelle nous recevons les factures.

En ce qui concerne la DGL, vous évoquez des équipements qui sont fermés, ce sont les bains-douches de Castagnary, qui n'était pas une somme considérable. Enfin, il est vrai qu'avec la suppression, d'année en année -et là on y arrive vraiment- des reports notre investissement s'effondre de 45% Il est vrai que nous devons faire davantage avec moins de moyens, c'est un budget d'austérité qui nous est présenté par la Ville, nous connaissons la situation générale mais ce que nous demandons, ce n'est pas une augmentation générale de ce budget, c'est un redéploiement d'un certain nombre de dépenses de la Mairie centrale vers les dépenses qui servent à la gestion quotidienne de nos équipements : les écoles, les terrains de sports, les gymnases, les crèches, etc...

Nous allons poursuivre ce débat. Qui souhaite encore intervenir ? Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Monsieur le Maire, merci. J'entendais Monsieur Baghdad à nouveau -et comme souvent d'ailleurs cela se fait en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris- se défausser sur l'Etat quand les moyens et les crédits ne sont pas au rendez-vous comme l'a très bien exprimé notre Président de groupe, Alain Destrem et rapporteur de cette délibération.
Monsieur Baghdad, comment pouvez-vous encore une fois mettre sur le dos de l'Etat ce manque de moyens, alors que c'est votre gestion pour le moins aléatoire qui se base sur la spéculation immobilière, qui en permanence, au-delà de la spéculation immobilière, taxe de plus en plus les Parisiennes et les Parisiens, que

ce soit au niveau des impôts locaux. Faut-il le rappeler, plus 50% de la taxe foncière en deux ans, plus 25% de la taxe d'habitation, augmentation également de la taxe de balayage.

Vous êtes également dans l'illégalité quand il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque vous prélevez plus que vous ne dépensez en matière d'enlèvement des ordures ménagères et vous le savez, ainsi la Ville est dans l'illégalité la plus totale et puis, vous engagez des dépenses que l'on peut qualifier de somptuaires sans avoir aucune idée effectivement de l'aboutissement de ces dépenses. J'en citerai deux que nous avons l'habitude de citer et dont on sait qu'elles font mouche chez les Parisiennes et les Parisiens. Il s'agit de Jean Bouin -200 millions € pour construire un stade de rugby professionnel où seulement 10 matchs seront joués par an- sans parler du projet des Halles qui va dépasser immanquablement le milliard d'euros de dépenses pour un projet dont on sait, là-aussi, qu'il est à géométrie variable puisqu'on le voit, on le verra d'ailleurs encore une fois à la prochaine séance du Conseil de Paris, avenant après avenant, ce projet dispendieux qui avait reçu, on le sait y compris de la part du Maire du 1er arrondissement un avis favorable, aujourd'hui nous entraîne dans des dépenses qui sont encore une fois, absolument pas en adéquation avec la crise que la France mais Paris, les Parisiennes et les Parisiens vivent jour après jour.

Sans compter non plus ce que vous avez fait lors de la précédente mandature en particulier le recrutement de 10 000 agents supplémentaires pour une qualité de service puisque ce sera l'objet d'une communication sur l'aide ou en tout cas les services apportés aux usagers lors de la séance du Conseil de lundi et de mardi, 10 000 agents supplémentaires, et on ne sait pas aujourd'hui, comment effectivement leur efficacité est exprimée.

Le rapport d'information et d'évaluation qu'Alain Destrem avait présidé il y a maintenant quasiment un an, a bien démontré qu'il y avait-là absence de transparence, en particulier au niveau des hauts revenus des responsables des directions de la Ville de Paris, une gestion de la prime départementale pour les petits salaires qui était indigne d'une ville comme Paris sans parler d'un certain nombre d'autres dépenses là-aussi non pas somptuaires mais qui n'étaient absolument pas en rapport avec la gestion d'une ville ; une gestion rigoureuse et sérieuse d'une ville comme Paris.

Monsieur Baghdad, non, l'Etat est bien au rendez-vous. L'Etat, effectivement est dans l'obligation encore et encore de faire des économies et nous demandons à ce que la Ville en fasse de même.

Nous avons demandé que la Ville fasse une RGPP (une révision générale des politiques publiques parisiennes) et je crois qu'il est temps aujourd'hui que Paris s'engage dans cette révision générale des politiques, en particulier en matière de directions, d'emplois, car nous pensons qu'il est du rôle des collectivités comme l'a d'ailleurs précisé le Premier Ministre ce matin-même, qu'elle participe à cet effort d'économies engagé par le Gouvernement. Il est là aussi, anormal que l'Etat fasse la preuve de sa capacité à avoir une gestion rigoureuse de la dépense publique et que dans le même temps, la Ville n'en fasse rien.

Voilà le défi qui nous attend pour 2012 mais pas simplement pour 2012 Alors, Monsieur Baghdad, remballez, encore une fois, vos critiques vis-à-vis de l'Etat, elles n'ont absolument rien à faire dans ce débat et regardez la vérité et les choses en face. Vous avez géré de la pire des manières les finances publiques de la Ville de Paris, soyez honnête au moins de le reconnaître et agissez, enfin, agissez !

Monsieur le Maire : Je voudrais faire une observation. Le Conseil Constitutionnel, dans sa décision du 30 juin dernier a déclaré, je suis désolé pour vous : « conformes à la Constitution, les compensations financières versées par l'Etat au titre des transferts de compétence dans le cadre de la décentralisation ». C'est le Conseil constitutionnel. On pourrait dire la même chose de la commission consultative sur l'évaluation des charges qui constate que les principes de mise en œuvre ne soulèvent pas de difficultés significatives, etc....

Je crois que c'est encore une défausse de la part du Maire de Paris qui en revanche, devrait peut-être restituer aux arrondissements qui ont saisi le Tribunal administratif en 2005, les reports de crédits pour lesquels la Ville a été condamnée et déboutée en appel et que nous attendons toujours de voir versés sur nos modestes états spéciaux d'arrondissement. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Le cumul des mandats a un avantage, c'est qu'au moins nous avons, dans cette assemblée, deux parlementaires qui ont fidèlement voté, pas pour le dernier, mais pour les deux autres auxquels je faisais allusion, fidèlement voté toutes les lois proposées par le Premier Ministre François Fillon, toutes les lois budgétaires depuis 5 ans.

Je veux bien entendre Monsieur Lamour nous expliquer que, évidemment, la gestion budgétaire de l'Etat est irréprochable. Je l'encourage à essayer d'améliorer son discours parce que je pense, qu'il a déjà et qu'il va avoir de plus en plus, dans les mois à venir, quelques difficultés sur ce point à se faire entendre des habitants du 15ème arrondissement de Paris.

C'est Monsieur Fillon lui-même, dont on parle beaucoup, qui nous a expliqué, il n'y a pas si longtemps.....

Monsieur le Maire : Il s'agit de notre état spécial d'arrondissement...

Claude Dargent : Mais c'est vous qui nous parlez du budget de l'Etat. Donc, allons-y Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Mais non, c'est Monsieur Baghdad.

Claude Dargent : ....En l'occurrence pendant que Monsieur Baghdad a fait une mention d'un chiffre incontestable, Monsieur Lamour a essayé, désespérément de nous expliquer que la situation budgétaire de l'Etat était tout ce qu'il y a de plus sain, et que de ce point de vue là les relations entre l'Etat et la Ville ne se posaient pas.

C'est donc Monsieur Fillon -voyez, je reviens à Paris, Monsieur le Maire- qui nous expliquait qu'il gérait un Etat en faillite et effectivement, cette situation budgétaire dramatique....

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Jospin...

Claude Dargent : Là encore, vous pourrez encore essayer, je ne pense pas que cela passera, mais on verra. On va voir bientôt..... et que donc cet Etat en faillite, effectivement se défausse, en particulier, sur les collectivités territoriales et donc, en l'occurrence, même si cela vous déplait, le 1 100 000 € de dettes de l'Etat vis-à-vis de la Ville de Paris permettrait de résoudre beaucoup des difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Maintenant, voilà, cette somme manque à l'appel. La question du Conseil Constitutionnel ne se pose pas. Nous sommes là en terme d'engagement, pas en terme de constitutionnalité, vous le savez aussi bien que moi. C'est un engagement de l'Etat que de compenser un certain nombre de dépenses transférées. Cet engagement n'a pas été respecté. Il ne l'a pas été, Madame Lagarde a essayé de nous expliquer le contraire quand elle était au Conseil de Paris. Cela n'a pas réussi et ça ne réussit toujours pas.

La situation est claire par rapport à ça et les quelques questions que vous avez pu soulever renvoient simplement à cette question simple en elle-même : si l'Etat assumait ses responsabilités vis-à-vis de la Ville de Paris, la totalité des questions que vous avez soulevées et bien d'autres, trouveraient une solution dans l'instant et, par rapport à ces responsabilités-là, nous sommes persuadés,

nous, que dans les mois à venir, vous ne pourrez pas leur échapper. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien sûr, Monsieur Dargent, vous faites peu de cas du Conseil Constitutionnel. Il le cite juste quand les décisions du Conseil Constitutionnel l'arrangent, mais je voudrais quand même rappeler que la dotation globale de fonctionnement entre 2006 et 2011 pour la Ville a augmenté de 3,5% que la réforme de la taxe professionnelle a rapporté 19 millions € à la Ville, que le fonds de compensation de la TVA a alimenté la trésorerie de Paris en moyenne de 100 millions € par an et que les dépenses sociales du département sont largement compensées, mais je crois que cela a déjà été dit, par des droits de mutation, soit un gain qu'il faut préciser, entre 2001 et 2010 de 311 millions €.

L'Etat est même allé au-delà de ses obligations constitutionnelles en créant, par exemple et renouvelant chaque année, depuis 2006, le fond de mobilisation départemental pour l'insertion doté de 500 millions € notamment pour apporter un complément de financement sur le RSA et en accordant 400 millions € de plus, sur 10 ans, au syndicat des transports d'Ile-de-France pour mobiliser les équipements ferroviaires ou en augmentant de 212 millions les compensations versées au titre du transfert des différentes autres compétences.

Ce que voudrait la Ville, c'est que l'indemnisation de l'Etat évolue en fonction des dépenses dispendieuses et excessives faites par la Ville de Paris. Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe en tout cas pour des règles de bonne gestion évidemment.

Enfin, je terminerai simplement en citant, puisque vous évoquez la gestion de l'Etat, une observation de Standard and Poors, mais pas pour l'Etat, pour la Ville de Paris et l'agence qui cite : « L'agence de notation estime en conclusion que la capacité d'autofinancement de la Ville est structurellement moins solide et que son endettement est moins soutenable qu'au cours du précédent mandat . Cette détérioration structurelle pourrait même compromettre, à terme, la note de Paris », ce qui est une première et ce qui nous inquiète bien évidemment au plus haut point. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur quelques éléments. Non, l'Etat ne remplit pas ses obligations vis-à-vis de la Ville de Paris. Cela a été très bien dit par mes collègues, je le redis : 1 100 000 € qui sont dus au contribuable parisien par l'Etat, plus particulièrement par ce Gouvernement qui a décidé de mettre Paris à genoux. Paris ne se mettra pas à genoux.

Dans les dépenses que vous dites très largement compensées, je voudrais ajouter un exemple à ceux qui ont été donnés par mes collègues. Au-delà de l'aide sociale à l'enfance pour laquelle pour accueillir les jeunes mineurs isolés, ce qui est une compétence de l'Etat, nous n'avons obtenu que 174 000 € alors qu'il est dû à la Ville 105 millions €, alors que les sommes attendues par la Ville pour cette prestation qui relève d'une compétence de l'Etat sont de 105 millions €.

Sur l'APA (aide personnalisée aux personnes âgées) et nos seniors sont extrêmement importants, nous sommes en plus dans un arrondissement où il y a une proportion de seniors particulièrement forte, il faut savoir que l'Etat ne compense pas l'aide personnalisée à l'autonomie alors qu'il devrait verser 50% de cette allocation au département, qu'en moyenne, sur la France entière, c'est de l'ordre de 28% qu'il reverse au département, sachez, Mesdames et Messieurs, je pense que les seniors de notre arrondissement seront heureux de l'apprendre, que l'Etat ne reverse que 7% des sommes qu'il doit à la Ville de Paris, au département plus particulièrement, pour la prestation concernant l'autonomie de nos seniors.

Alors Monsieur le Maire, je pourrais prendre beaucoup d'autres exemples. Lorsque la Ville de Paris met 4 € pour le logement social, l'Etat met 1 €. Je pourrais continuer ainsi puisque la liste est assez longue mais les bras m'en tombent quand je vous entends nous expliquer que les droits de mutation devraient financer le fonctionnement de la Ville. Je crois qu'il faut repartir sur ses classiques en matière budgétaire, qu'on ne finance pas des dépenses de fonctionnement qui sont des dépenses pérennes par des éléments qui eux, sont fluctuants en fonction notamment de la conjoncture.

La question des droits de mutation que vous avez en permanence à la bouche, vous le savez très bien -et heureusement qu'il y a des recettes- parce que comment ferions-nous si la Ville n'avait pas de recettes Monsieur Destrem, vous qui êtes un partisan de l'activité privée. Encore heureux qu'il y a des recettes qui permettent aussi à la Ville de fonctionner parce que s'il fallait compter sur la dotation de l'Etat, je crois que même ce que je vous ai dit sur l'aide personnalisée à l'autonomie ne serait pas tenable dans notre collectivité.

Je vous rappelle, simple règle de précaution budgétaire, qu'on ne finance pas des dépenses de fonctionnement pérennes avec des recettes qui elles, sont aléatoires qui, par ailleurs en ce qui concerne notamment les droits de mutation, ont fait l'objet d'une péréquation. Aujourd'hui, il n'y a donc plus du tout d'augmentations comme nous avons pu les vivre et comme vous avez pu, dans d'autres mandatures où vous étiez majoritaires, les vivre également.

Ce type d'augmentations n'est plus puisqu'aujourd'hui elles sont soumises à des péréquations et que la bonne gestion permet et suppose que ces recettes qui sont des recettes très importantes pour la Ville soient effectivement utilisées pour financer des investissements, c'est comme cela que nous le faisons, investissements qui eux, sont ponctuels et momentanés et non pas des dépenses de fonctionnement qui elles, sont pérennes.

Enfin, en ce qui concerne les agences de notation, il y a beaucoup à dire. Il se trouve qu'elles ont considéré que la Ville de Paris méritait le triple A (on peut s'en réjouir) cela permet notamment de pouvoir emprunter, avoir recours aux marchés financiers à des taux qui sont plus intéressants et moins coûteux pour la Ville mais je peux vous dire que les réserves qui ne sont pas des réserves mais des remarques qui sont faites par les agences de notation ne sont rien à côté de ce qu'elles ont fait concernant le budget de l'Etat.

Vous pouvez continuer à nous expliquer que Monsieur Fillon est un très bon Premier Ministre, très bon gestionnaire, lui-même le disant, d'un Etat en faillite, mais je peux vous dire qu'en ce qui concerne la sincérité et la bonne gestion à la Ville de Paris, au moins il y a une règle très précise qui veut que les budgets des collectivités ne puissent être en déficit. Voyez, nous, au moins nous n'avons pas doublé le déficit de notre pays, ce qui a quand même été le cas ces dix dernières années puisque nous sommes passés de 900 milliards € de déficit à 1 800 milliards €.

Monsieur le Maire : Vous avez simplement doublé l'encours de la dette que chacun peut voir sur ce tableau passant de 1 109 millions € à 2 696 millions €. Ce n'est pas parce que des contre-vérités sont répétées à plusieurs comme le fait la gauche depuis le début de ce débat qu'elles deviennent des vérités. Madame Hidalgo ne fait que reprendre ce que disaient Monsieur Dargent et Monsieur Baghdad, mais je rappelle que si j'ai comparé les dépenses sociales du département avec les droits de mutation c'est parce que justement lorsqu'il y a eu la réforme des droits de mutation par l'Etat, il y a un certain nombre d'années, et si ces droits de mutation étaient laissés aux collectivités locales c'était pour financer les dépenses sociales. C'est la raison que Madame Hidalgo ignore mais pour laquelle on compare dans tous les budgets de la France entière, les droits de mutation et les dépenses sociales. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, un certain nombre de remarques par rapport à la discussion qui a lieu. D'abord la dette de l'Etat vers la Ville c'est un petit peu, pour la gauche, comme le nez de Pinocchio. Dès que la gauche a besoin de sortir une contre-vérité elle sort la dette de l'Etat qui, évidemment augmente à chaque déclaration.

On était parti à plusieurs centaines de millions, maintenant on a dépassé le milliard. Je crois que, pour Noël, on aura largement augmenté encore cette soi-disant dette.

Deuxième chose sur ce que vous avez dit sur le Conseil Constitutionnel. Il est toujours amusant de voir la gauche se prévaloir de décisions de justice et de décisions des juges quand ça l'arrange et remettre en cause d'autres décisions, d'autres juges quand ça la dessert.

Je vais vous prendre trois exemples, parce que je crois, à titre personnel que François Fillon est un très bon Premier Ministre parce qu'il a le courage de faire des choix difficiles en responsabilité. La gestion d'une collectivité c'est aussi de faire des choix à partir de recettes dont on dispose et on a fait la liste des recettes pharaoniques, astronomiques dont la Ville disposait aujourd'hui.

Je vais donc prendre trois exemples de choix que la Ville a faits et qui, je le crois, impactent directement sur la vie de notre arrondissement. Tout d'abord sur le choix de la politique de la jeunesse de la Ville de Paris. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Conseil parisien de la jeunesse qui, lors du dernier Conseil de Paris a mis en avant un certain nombre de critiques sur la gestion des structures……

Monsieur le Maire : S'il vous plait, silence !

Jean-Baptiste Menguy : Ne vous occupez pas d'eux, ce n'est pas très important….. Ils font juste la démonstration à quel point ils ne sont pas dignes de leur mandat.

Monsieur le Maire : Laissez-les mal se comporter, l'opinion jugera ! C'est simplement filmé, c'est tout ! Les habitants du 15ème apprécieront. S'il vous plait. Monsieur Destrem, laissez terminer Monsieur Menguy.

Alain Destrem : Ce n'est pas possible qu'il termine puisque de toute façon, personne ne l'écoute.

Monsieur le Maire : Mais si, nous sommes très attentifs au contraire ! Monsieur Destrem, je demande à Monsieur Menguy s'il accepte que vous vous exprimiez en interrompant sa communication. Acceptez-vous Monsieur Menguy que Monsieur Destrem prenne la parole en tant que Président du groupe ?

Jean-Baptiste Menguy : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem, vous avez la parole en tant que Président du groupe, rapidement.

Alain Destrem : Monsieur le Maire je voudrais simplement rappeler à Madame Hidalgo et à son collègue que si Monsieur Jean-Baptiste Menguy n'est pas intéressant, on pourrait tous penser les uns et les autres que nous n'écouterions pas Monsieur Baghdad, les uns et les autres dans cet hémicycle. La moindre des choses, c'est d'essayer d'écouter l'intervenant comme nous avons écouté Madame Hidalgo sur ses interventions.

Vous venez tous les quatre de faire un aparté qui est totalement inacceptable. Je pense que même au Conseil de Paris, ce ne serait pas accepté par le Maire. Je pense que dans le 15ème arrondissement, on doit avoir le même respect à l'égard des intervenants, quels qu'ils soient. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Menguy peut reprendre le cours de son intervention dans l'écoute attentive de chacun de nos collègues.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire, Monsieur le Président. Je parlais de la politique de la jeunesse pour rappeler que le conseil parisien de la jeunesse a émis de vives critiques sur la gestion, par la Ville, de sa politique de la jeunesse.

L'empilement des structures, le flou total en matière d'accession aux aides pour les jeunes parisiens. C'est un choix négatif que la Ville a fait et l'Etat n'a pas grand-chose à voir là-dedans.

Deuxième écueil et deuxième choix catastrophique, c'est la politique éducative de la Ville de Paris. Si on prend l'exemple des collèges parisiens et les collèges du 15ème également. On fait des demandes de travaux de sécurisation dans le cadre des diagnostics locaux de sécurité. Aucune suite n'a été apportée par le Département de Paris sur ces travaux qui sont pourtant demandés, attendus. Si ça ce ne sont pas des choix irresponsables en matière éducative, d'autant plus que l'Etat, lui, donne 13 fois plus d'aides pour les collèges défavorisés que le Département de Paris lors de sa délibération pour accorder 1 million € d'aide à ces collèges.

Troisième point qui concerne aussi le 15ème : ce sont les logements sociaux. Alors, là, bizarrement, vous n'avez pas tellement parlé de la contribution de l'Etat pour les logements sociaux à Paris. Si, vous avez dit que c'était au moins 20 % du financement des logements sociaux à Paris.

Quelle est la politique de la Ville de Paris ? On l'a vu, la politique récente l'a encore démontré, votre choix, c'est le choix de l'irresponsabilité. Vous voulez produire du logement social, dont acte, mais les occupants des logements sociaux, s'ils ne valent pas plus que les autres Parisiens, ne valent pas moins que les autres Parisiens et proposer par vos choix, par vos arbitrages budgétaires que le parc de logements sociaux de la Ville de Paris et celui du 15ème en particulier soient dans un état de délabrement quasi généralisé, moi, je ne pense pas que ce soit la responsabilité de l'Etat, ce n'est pas la responsabilité de l'arrondissement, c'est votre responsabilité, Mesdames et Messieurs les élus de la gauche.

Là, vous laissez les habitants des logements sociaux, les locataires, tout seuls. Ils se débrouillent seuls et on en rencontre tous les jours dans le 15ème. Vous ne leur apportez aucune réponse, ni par écrit ni de réponse concrète, exemple type qui s'est encore passé, pas seulement avec les problèmes d'ascenseurs dans Paris, mais je prends l'exemple des Frères Voisin avec les problèmes de canalisations. Heureusement justement que l'arrondissement s'est mobilisé, que la Mairie de l'arrondissement s'est mobilisée pour venir en aide aux habitants parce que, franchement, la réponse de la Ville de Paris n'a été ni à la hauteur des élus que nous sommes ni encore plus des habitants de ce quartier qui en a pourtant bien besoin.

Voilà qui est, à mon avis inacceptable. Alors vous pouvez tourner le dos, vous pouvez faire encore une fois la démonstration du peu de respect que vous avez pour la démocratie de proximité et la démocratie en général.

Madame Hidalgo, vous avez dit que vous, à la majorité municipale, vous n'étiez pas responsable du déficit du pays, certainement pas. Ce qui est sûr, par contre, c'est que vous êtes responsable du déficit des Parisiens dont la plupart doivent maintenant quitter la Capitale parce qu'ils n'ont plus les moyens, à cause de vous, de se loger dans le 15ème et dans tout Paris et ça, c'est inacceptable.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad souhaite intervenir de nouveau mais rapidement.

José Baghdad : Pour revenir sur quelques éléments techniques que vous avez dits, Monsieur le Maire et pour nuancer ces propos. Vous soulignez la différence entre engagement et le mandatement et, effectivement, il y a une vraie différence. Pourquoi ? Vous vous souvenez que pour l'engagement, dans votre conception, ce sont des dépenses décidées et faites. Non, l'engagement n'est pas une dépense ni forcément décidée ni faite.

L'engagement peut correspondre à un devis qui a été reçu, sur lequel il y a des provisions qui ont été faites et sur lequel il n'y a pas forcément de certitude de réalisation derrière.

Sur les fluides : vous vous souvenez des difficultés techniques à la fois de réception des factures et des systèmes informatiques qui vous empêchent de payer les fluides, difficultés que seul le 15ème rencontre, seul arrondissement à ne pas avoir payé aucune facture de fluides en 2011.

Deuxièmement, vous soulignez le fait que techniquement, on ne peut payer que trois trimestres de l'année en cours. C'est vrai mais vous avez souligné aussi le quatrième trimestre de l'année précédente ce qui fait que vous payez toujours, chaque année, quatre trimestres. Il peut y avoir des variations à la marge sur des différences d'appréciation d'un quatrième trimestre de l'année N avec un trimestre de l'année N -1 mais pour autant, globalement, cela ne modifie pas l'enveloppe de manière significative.

Aujourd'hui je vous dis, Monsieur le Maire, qu'il n'est pas normal que, dans la gestion des fluides, aucune facture n'ait été payée encore à ce stade.

Monsieur le Maire : Si l'engagement est un acte d'abord politique, c'est une décision du Maire et deuxièmement nous signons –nous ne sommes pas sensés entrer dans la nomenclature des choses- mais ce que nous appelons un «E.J » qui est un engagement juridique. A partir du moment où il y a engagement juridique, la Mairie centrale considère que la dépense est juridiquement engagée même si elle n'en est qu'au terme de l'engagement qui est encore loin du mandatement et de la liquidation des factures.

Quant aux fluides, nous payons trois trimestres. Nous en avons payé un, je le rappelle. Je pense que vous n'allez pas contester les informations que me donnent les services et qui ont payé un trimestre. Ce que nous demandons à la Mairie centrale, pour les fluides, c'est qu'au lieu de minorer systématiquement cette dépense, la Direction des Finances estimant qu'il suffit d'attendre le budget modificatif pour rééquilibrer partiellement les comptes, il serait beaucoup plus simple, -c'est ce que nous demandons et nous ne sommes pas les seuls, demandez au Maire du 14ème arrondissement ce qu'il en pense- nous voulons présenter un budget sincère dès le budget primitif en y intégrant les quatre trimestres qu'il faudra de toute manière régler puisque ces fluides, comme vous le savez, font partie des dépenses obligatoires. Nous n'avons jamais eu de réponses pertinentes et c'est dommage.

Mes chers amis, mes chers collègues, je crois que nous avons terminé notre débat. Est-ce que Monsieur Destrem souhaite rajouter un mot ?

Alain Destrem : Ce n'est pas la peine, il n'y a aucune raison. J'ai vu à gauche qu'il y avait de grandes discussions et que certains élus socialistes, non des moindres, avaient demandé à François Hollande de revoir sa copie.

Monsieur le Maire : Vous parlez de Monsieur Cahuzac, peut-être ?

Alain Destrem : J'aimerais bien que Bertrand Delanoë pour le 15ème arrondissement, en fasse autant et ça nous ferait plaisir et c'est le conseil que je voulais vous donner sauf que je ne prendrai pas la proposition de François Hollande de créer 60 000 emplois dans l'éducation, mais par contre, je prendrai volontiers la proposition de Madame Aubry d'augmenter et de doubler le budget de la culture qui est minime à Paris et dans le 15ème !

Monsieur le Maire : Merci. Sur cette note d'espoir pour la culture, nous allons donc adopter le budget spécial d'arrondissement.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

◊

4. 2011 DLH 117 - Réalisation par Paris-Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 11 logements PLUS par la transformation de chambres en logements dans les 12ème, 13ème, 15ème, 16ème, 17ème et 20ème arrondissements.

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne le 15ème, je le précise, il s'agit d'un logement T1 de 28 m² situé au 38/42 boulevard Lefebvre, 4 à 14 rue Thurin-Dangin, 1 à 11 avenue de la Porte de la Plaine. Pas d'intervention ? Merci.

◊

5. 2011 DLH 225 - réalisation par Paris habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 4 logement PLA-I, 15 logement PLUS et 4 logements PLS, 35 bis, 37 rue Falguière.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou souhaite intervenir.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Quelques mots sur ce programme pour trois raisons. Parce qu'il s'agit, je pense, d'un programme indispensable dans un arrondissement qui demeure malgré tout déficitaire en logements sociaux.

Je rappelle que depuis 2001, 4 995 logements ont été financés par la Ville de Paris dans le 15ème arrondissement. C'est donc un effort nécessaire dont nous avons l'illustration ici.

Ensuite parce que ce programme est exemplaire. Il est à noter ici qu'il s'agit d'une opération de construction neuve. On connait le prix du foncier à Paris et c'est très compliqué de faire des constructions neuves et ce programme est d'autant plus appréciable qu'il est accompagné d'équipements et de services de proximité avec la création de 66 berceaux dans une crèche qui accompagnera cet équipement et en cette période de « casse » du service public par l'Etat, on voit que la Ville de Paris prend ses responsabilités.

C'est un programme symbolique et j'aimerais revenir avec vous car l'adresse ne nous est pas inconnue, Monsieur le Maire, mes chers collègues sur le symbole car nous pouvons profiter de cette occasion pour rendre hommage à cette ancienne permanence d'Edouard Balladur et je pense que le symbole de voir construite une crèche, construits des logements sociaux, pour l'ensemble des Parisiens et notamment pour les plus démunis dans ce lieu hautement symbolique retiendra notre attention à tous. Merci.

Monsieur le Maire : Je voudrais faire une petite observation à mon tour puisque Monsieur Mouricou, prend les choses de façon amusante, évidemment, cette permanence effectivement était celle du RPR et même peut-être avant, celle de l'UA puisque c'est Nicole de Hauteclocque -vous n'avez pas connue- qui s'y est installée et je parle sous le contrôle de son petit-fils qui est ici présent parmi nous, et c'est vrai qu'arrivant en 2001, Monsieur Delanoë n'a pas trouvé de chose plus urgente à faire dans le 15ème, que de raser cette permanence.

Si elle avait été une permanence du parti socialiste, peut-être qu'elle aurait résisté davantage et pour tout dire, à l'époque, c'est l'argument qui nous avait été opposé, qu'il fallait de toute urgence raser ce bâtiment qui, je le dis au passage, hébergeait également une entreprise d'insertion pour les personnes démunies - vous avez du l'oublier accessoirement- pour réaliser un foyer de la fondation Darty pour personnes en situation de handicap en 2001. En 2002, le bâtiment a été rasé. Mes chers collègues, je vous ferai remarquer que nous sommes en 2011 et que depuis 9 ans, ce terrain est une friche pour laquelle nous avions proposé des aménagements modestes et provisoires par exemple, un jardin, un terrain d'évolution sportive pour les habitants, etc.... Rien pendant 9 ans. En revanche, la démolition, je peux vous le dire, a été extrêmement rapide. A peine on a eu le temps de donner les clés que c'était rasé.

Monsieur Darty qui hélas est décédé depuis, n'a pas pu mener son projet à bien parce qu'à force d'attendre, ce projet n'a pas pu aboutir. Aujourd'hui tout le monde se réjouit de la réalisation de logements sociaux, d'une crèche et nous allons d'ailleurs le voter, tout en précisant qu'il y a un amendement qui va être soutenu par Madame Tachène pour simplement amener le Maire de Paris à respecter ses engagements qui sont de réaliser 1/3 de logements intermédiaires au profit des classes moyennes sur cet ensemble comme ailleurs.

Avant de passer la parole à Madame Tachène qui va nous présenter son amendement, Madame Malassis pour la petite enfance.

Françoise Malassis : Monsieur Mouricou nous parle de la réalisation d'une crèche à cette adresse, mais sur ce projet de délibération, je m'aperçois qu'il s'agit de la réalisation d'un programme de construction, de logements, et il n'est pas fait état de la crèche dans ce projet de délibération. J'espère qu'effectivement elle sera bien construite.

Monsieur le Maire : On attend mais confiants... Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, je m'étais encore une fois inquiétée, pour l'école Falguière à côté qui est assez chargée, c'est un euphémisme. Donc, une fois de plus, quid des enfants qui arrivent dans ces appartements ? Merci.

Monsieur le Maire : C'est une question et j'ajoute, nous avons il est vrai des surcharges en maternelle, pour avoir participé à une réunion de conseil de quartier en présence d'un certain nombre d'entre vous, nous avons également été saisis par les riverains de problèmes de voirie et de stationnement sur ce tronçon en raison du fait qu'il va y avoir une avancée de la crèche et du bâtiment par rapport au retrait actuel qui ne permettra pas un stationnement d'ailleurs sûrement illicite d'un certain nombre de véhicules sur les trottoirs, mais il y a là la livraison de toute la galerie commerciale et du Franprix. Les habitants qui sont les premiers concernés puisqu'ils vivent là et voient ce qui se passe, sont inquiets du flux de circulation, de stationnement et d'embouteillages générés par cette construction.

Nous avons saisi les services de voirie mais je voudrais en profiter pour le dire et nous avons proposé aussi à la voirie d'installer éventuellement des ralentisseurs car il y a un tronçon de ligne droite assez dangereux notamment à l'approche d'une crèche -si la crèche arrive et on souhaite qu'elle le soit- et des potelets pour protéger cette partie de la voirie, peut-être des croix de Saint-André ce qui sera encore plus efficace.

Madame Tachène va nous proposer un amendement qui va être distribué.

Anne Tachène : Mes chers collègues, pour conclure sur cette délibération. On ne rappellera pas tout l'historique, vous venez de le faire, Monsieur le Maire. Cela fait dix ans que ce site était plutôt à l'abandon et la Mairie du 15ème n'a pas été sans proposer en permanence des solutions pour les enfants, les bébés avec un jardin aménagé, une aire de jeux pour les tout petits.

Il faut signaler cependant que le projet qui a été retenu est un joli projet comme c'est indiqué dans la délibération, il comporte 24 logements sociaux sur 5 niveaux, il comporte 19 places de stationnement sur un niveau de sous-sol et un local pour les deux-roues. Ce nombre ne correspond pas au nombre de logements qui sont indiqués mais c'est à peu près convenable et si c'est possible de rassurer Madame Malassis, d'après les informations dont je dispose, il s'agit bien d'une crèche de 66 berceaux sur deux étages avec une petite cour intérieure ainsi qu'un petit espace vert pour les enfants.

Cela dit, comme il est de tradition depuis le début de la mandature, nous sommes respectueux des engagements pris par le Maire de Paris et je vous propose une délibération pour respecter la proportion de 2/3 très sociaux et 1/3 de logements à destination des classes moyennes. Aussi, je vous propose cet amendement qui dispose que nous aurons 4 logements PLAI, 11 logements PLUS et 8 logements PLS.

Je ne sais pas si l'amendement a été distribué.

Monsieur le Maire : Je pense que cet amendement satisfera tout le monde puisqu'il correspond à un engagement du Maire de Paris. Monsieur Dargent, sur l'amendement je pense.

Claude Dargent : Sur l'amendement et sur la délibération. Juste un mot Monsieur le Maire, je ne suis pas sûr qu'il fût indispensable de rappeler devant notre assemblée, qu'effectivement en 2001, nous ayons trouvé un certain nombre de permanences louées à des conditions absolument hors du marché, essentiellement au RPR. Je ne suis pas sûr parce que ce n'est pas du tout à l'honneur des municipalités précédentes et effectivement, nous avons eu à cœur immédiatement, de mettre fin à cette situation qui concernait, pour répondre à votre question, pour l'essentiel, de permanences RPR à une ou deux exceptions près et toutes ont été immédiatement supprimées. Ces situations ont été supprimées parce qu'elles n'étaient conformes ni à ce que l'on est en droit d'attendre d'une ville comme la Ville de Paris ni, évidemment, aux textes en vigueur. C'est le premier point.

Alors, vous auriez peut-être préféré qu'on vous laissât profiter de ces permanences pendant des années au tarif tout à fait avantageux qui était à ce moment-là pratiqué, et bien, non. La fondation Darty, elle, a trouvé un autre emplacement par rapport à ce qui était initialement proposé d'où la proposition qui vient devant notre Conseil aujourd'hui.

Dernier point. Concernant l'amendement, mon groupe votera contre cet amendement pour une raison très simple. Autant et on l'a parfois fait, on comprend tout à fait la nécessité d'avoir 1/3 de logements PLUS dans des parties du 15ème arrondissement où il y a beaucoup de logements PLAI ou PLUS, autant chacun sait que nous sommes dans une partie du 15ème arrondissement où il y a extrêmement peu de PLAI et de PLUS. Il y a un équilibre d'opérations. On a dit depuis le début que l'équilibre d'1/3 de logements pour les PLS était un équilibre à envisager globalement et non opération par opération. Là, compte tenu de l'implantation de cette opération, il est préférable d'en rester à l'équilibre qui nous est proposé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Quelques observations pour dire que ce bâtiment, ancien, dans lequel il y avait, je le rappelle, à la fois une permanence politique et une entreprise d'insertion était dans un bâtiment frappé d'alignement, voué à la démolition avec un bail précaire et révocable à tout moment ce qui amenait un loyer modeste et associatif. Il y a une conception à l'époque qui considérait que la Ville de Paris pouvait faire bénéficier pour le foisonnement de la vie démocratique à Paris, les partis politiques d'un certain nombre de locaux. Le parti communiste, comme vous le savez en bénéficiait ainsi que d'autres formations politiques.

Si la fondation Darty a pu trouver un autre local, effectivement, c'est en banlieue, à Boulogne ou Issy-les-Moulineaux mais pas dans le 15ème arrondissement hélas. Enfin, quand on dit qu'il y a des PLAI dans le secteur, c'est faire peu de cas à quelques centaines de mètres, de tout l'ensemble Bargue/Falguière/Procession/Aristide Maillol où il y a des centaines sinon des milliers de logements sociaux à quelques centaines de mètres. Je ne sais pas ce qu'il faut appeler par manque de logements sociaux.

Je voudrais maintenant que nous puissions nous prononcer sur ces différents textes en commençant par l'amendement que je soumets au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Aucune. L'amendement est adopté.
Le projet de délibération :
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté avec vote contre de la gauche.

◊

6. 2011 DLH 235 - réalisation par l'association Höpital Saint-Michel Saint-Vincent, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant un foyer d'hébergement de 11 logements PLS, un foyer d'accueil médicalisé de 25 logements PLS, un autre de 38 logements PLS et un dernier de 14 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

7. 2011 DU 237 - Signature d'une convention de cour commune entre l'école élémentaire 25-27 rue Olivier de Serres, 22-28 rue Dombasle et l'hôpital Saint-Michel, 29-33 rue Olivier de Serres.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

8. 2011 DLH 240 - Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 3 logements PLAI, 9 logements PLUS et 3 logements PLS, 165 rue de Vaugirard et 13, rue Dalou.

Monsieur le Maire : Madame Bladier-Chassaigne.

Pascale Bladier-Chassaigne : Juste un mot Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisqu'un conseil de quartier sur le sujet s'est tenu le 11 octobre dernier pour attirer votre attention sur les inquiétudes et interrogations des riverains sur ce projet. Interrogations soulevées par rapport à la densité du site et à ses conséquences. Problèmes notamment des vis-à-vis avec des bâtiments existants, nombreuses questions relatives à la distance exacte qui séparerait les nouveaux bâtiments des immeubles mitoyens.

Des interrogations demeurent aussi sur les différents accès et cheminements piétonniers, inquiétudes également sur la zone en question qui est une zone d'anciennes carrières. Des études ont-elles été faites sur le sujet ? La question se pose.

D'autre part, des panneaux solaires sur les toits côté rue Dalou vont être installés. Plusieurs questions sur leur bonne intégration dans le paysage urbain ont été posées. Questions également sur le traitement des façades de l'hôtel particulier.

Enfin, interrogations sur l'emprise du chantier et son organisation, l'accès et le cheminement des camions. Tous ces points évoqués, Monsieur le Maire, mes chers collègues, sont encore obscurs et les interrogations des riverains restées sans réponse sont légitimes. Merci.

Monsieur le Maire : Je dois dire que c'est un projet important d'urbanisme, un assez beau projet d'ailleurs. Deux réunions se sont tenues en Mairie du 15ème le 27 janvier et le 28 avril avec les responsables du programme et un certain nombre d'élus concernés. Le permis de construire a été déposé en juin 2011 et nous avons émis un avis favorable avec les différentes réserves que vous avez évoquées mais qui ont été, il est vrai, enrichies lors de la réunion du conseil de quartier que vous présidiez il y a quelques semaines. Je crois qu'il y a aussi prochainement une réunion avec Madame la Première Adjointe du 15ème sur cette question pour essayer de prendre en compte et de faire remonter, par rapport aux investisseurs, les différentes demandes des riverains. Madame Tachène souhaite intervenir.

Anne Tachène : Je reprends effectivement la parole sur ce sujet-là. Je vais décevoir Monsieur Dargent mais je vais à nouveau proposer un amendement. Par contre je suis très surprise puisque vous vous mettez à voter contre des délibérations de logements sociaux alors que depuis le début de cette mandature, nous avons voté toutes les délibérations de logements sociaux. Je suis déçue que les choses évoluent de cette façon-là. Je voudrais vous proposer un amendement, qui est à distribuer, qui propose que dans la délibération, on porte à 3 logements PLAI, 7 logements PLUS et 5 logements PLS. Comme vous pouvez le constater, c'est simplement des logements intermédiaires dont il s'agit.

Monsieur le Maire : Accélérons la cadence. Tous les élus de l'opposition ont-ils l'amendement ? Bien, c'est le même genre d'amendement. Si vous en êtes d'accord, je mets au vote l'amendement. Tout le monde l'a lu attentivement ?
Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? L'amendement est adopté.
Nous allons mettre aux voix maintenant le projet de délibération ainsi amendé.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Maintenant, nous allons passer au n° 9.

◊

9. 2011 DU 263 - Attribution de la dénomination place de la Laïcité à une place du 15ème.

Monsieur le Maire : Je vais rattacher le vœu n° 25.

Vœu 25 -Vœu au Maire de Paris présenté par les groupes UMP et Centre et Indépendants pour dénommer la partie centrale du quai André Citroën, esplanade Elisabeth Skobtsov.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire un certain nombre de choses puisque j'ai eu l'occasion de répondre deux fois déjà à des vœux déposés par la gauche sur ce sujet et c'est à moi qu'il est revenu de répondre et ça ne fera guère que la troisième fois en moins de deux mois que notre conseil, ce qui montre la cadence de nos conseils d'arrondissement, sera amené à débattre de cette affaire. C'est dire si, pour la gauche, c'est le sujet important de la mandature, avec la reconstruction, il est vrai à grands frais du patronage laïque et j'imagine que cette insistance correspond à une priorité absolue pour les habitants du 15ème pour que la gauche y mette tant de ferveur.

L'examen aujourd'hui de cette délibération n'est pas une surprise car souvenez-vous lors de notre conseil précédent, à notre grand étonnement d'ailleurs, je vous avais annoncé avoir été saisi par la direction de l'urbanisme sur l'introduction de cette délibération pour le Conseil de Paris du mois de novembre alors qu'en même temps le groupe la gauche présentait un vœu en ce sens dans notre Conseil d'arrondissement précédent. Malgré son rejet à deux reprises par notre Conseil, malgré mon avis défavorable à l'introduction dans ODS de cette délibération, la Ville n'en a pas tenu compte, passant outre notre avis. Si nous avions voulu démontrer l'inutilité des Conseils d'arrondissement, je pense qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

D'ailleurs, de façon tout à fait objective je le reconnais, notre collègue, Gilles Alayrac qui s'en est lui-même ému lors de notre dernière séance -je regrette son absence aujourd'hui- il aurait pu nous éclairer dans ce débat, indiquant, je cite : « Nous découvrons ce soir que les décisions étaient prises en dehors de cette instance, ce que je regrette ». Il n'était d'ailleurs pas, vous vous en souvenez, cosignataire du vœu, pas plus qu'en Conseil de Paris. N'ayant aucune crainte à débattre de tous les sujets ici, qui est en quelque sorte un temple de la démocratie, j'ai décidé tout de même d'inscrire ce projet à notre ordre du jour et de toute façon, si je ne l'avais pas fait, il aurait quand même été inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris avec pour unique résultat, que notre Conseil n'aurait pu en délibérer. Voyez donc que nous n'avons pas trop le choix.

Nous assistons aujourd'hui au nouvel épisode de cette saga qui a débuté en septembre avec la première dénomination de la place de la Convention. Pourtant la gauche avait déjà proposé, il faut lui reconnaître ce mérite, en avril 2008, dans un vœu porté par notre Conseil d'arrondissement à l'unanimité, de lui donner le nom de Geneviève Anthonioz de Gaulle mais vous aviez du l'oublier en chemin, heureusement qu'Hélène Macé de Lepinay, qui n'a malheureusement pas pu être là ce soir non plus, l'a rappelé.

Finalement, mes chers collègues, je vous informe que cette place s'appellera bien, comme nous le souhaitions, Geneviève Anthonioz de Gaulle et nous examinerons une délibération en ce sens lors du Conseil de décembre.

Ensuite, et c'est aussi un reproche que l'on peut faire à la gauche sur cette question, c'est que vous passez outre plusieurs propositions de dénomination adoptées par le Conseil du 15ème, comme la place Jenny Alpha, Andrée Chedid, Roger Cahin. Nous approchons le 11 novembre et nous attendons toujours la dénomination du général de Boissieu, un des libérateurs de Paris qui vécut dans cet arrondissement jusqu'à son décès.

Lorsque ces propositions sont votées, à l'unanimité souvent par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, la Ville nous objecte souvent qu'aucune place, rue ou même impasse n'est disponible et là, pour une demande qui ne recueille aucun consensus, faite dans l'urgence au risque de revenir sur des décisions déjà prises comme on l'a vu pour la Convention, vous trouvez aussitôt un emplacement sans le moindre problème et sans même, je le remarque au passage, prendre le temps de saisir la commission municipale ad hoc vers laquelle vous nous renvoyez habituellement.

Pourquoi alors une telle précipitation dont vous prétextez l'anniversaire de la loi de 1905 le 9 décembre prochain, loi que tout le monde approuve d'ailleurs, heureusement depuis plus de 100 ans qu'elle est votée, mais pourquoi commémorer en grande pompe particulièrement le 106ème anniversaire ? Souvenez-vous, nous avons commémoré ici le 150ème anniversaire, le 100ème, le 200ème et le 106ème. Bon, nous sommes je pense, vous le reconnaîtrez, tout aussi laïques et républicains que vous et nous sommes tous ici des élus laïques et républicains cela n'empêche pas d'ailleurs qu'il existe des conceptions distinctes de la laïcité comme l'a souligné, je le cite encore puisqu'il n'est pas là, je peux le citer à nouveau comme cela il aura été présent parmi nous, Monsieur Alayrac selon lequel, je le cite à nouveau :

« La politique de la Mairie de Paris constitue une entorse à la laïcité ». Il n'est pas d'accord avec vous ce que doit être la laïcité et d'ailleurs il tirait la conclusion dans son intervention, qu'il ne célèbrera pas, avec vous, au même endroit, la loi du 9 décembre 1905 puisqu'il a qualifié votre proposition, je le cite, entre guillemets, je ne me serais pas permis de parler comme ça « de faux nez pour se racheter une bonne conscience sur la laïcité ».

Cet entrain, cette ferveur soudaine pour la laïcité dans le 15ème, est très impressionnante. Il ne vous suffit pas d'assécher les investissements localisés du 15ème en construisant de toute urgence, un nouveau patronage laïque avenue Félix Faure parce que cette année, dans nos investissements localisés, nous n'avons aucun de nos projets qui a été retenu par la Mairie de Paris, mes chers collègues, nous avons la poursuite du financement des projets précédents de l'année dernière : le patronage laïque et la crèche Maurice Maignen. Deux projets l'année dernière, zéro cette année parce que c'est quand même plusieurs millions d'euros qui sont engagés dans un bâtiment que rejettent les riverains, je l'ai encore constaté en parcourant le vide-greniers Félix Faure il y a quelques semaines et en donner la présidence à Monsieur Blondel qui s'était qualifié, lors de la réunion de concertation, je le dis quand même, je le cite entre guillemets « de grand bouffeur de curé ».

Je crois franchement que la laïcité n'a besoin ni de patronage, ni de place à son nom pour demeurer cette valeur essentielle de la République à laquelle nous sommes tous extrêmement attachés, mais de respect et de lois récemment votées par ce Gouvernement auquel il faut rendre hommage parce que c'est lui qui a conforté la laïcité et qu'aucun avant lui n'avait eu le courage de prendre.

Enfin, pour terminer, excusez-moi d'avoir été un peu long, mais il faut quand même clore cette affaire, concernant le choix du quai André Citroën, il y a à proximité, et c'est le vœu que va nous présenter Madame Fonlladosa, les esplanades André Chanson et Max Guedj tous deux éminents résistants contre l'occupant, la logique voudrait que le nom d'un autre résistant prenne place en ce lieu et nous avons pensé et Ghislène Fonlladosa plus particulièrement, parce qu'il faut rendre à Ghislène Fonlladosa ce qui lui appartient, elle a pensé à une riveraine puisqu'elle habitait rue de Lourmel si ma mémoire est bonne, Elisabeth Skobtsov, résistante, déportée à Ravensbrück et massacrée par les nazis dans ce camp d'extermination pour femmes, c'est le sens du vœu que va nous proposer notre collègue Ghislène Fonlladosa. Merci.

Il y a un certain nombre d'interventions, Madame Lalem.

Fatima Lalem : Monsieur le Maire, mes chers collègues. D'abord, je ne crois pas qu'il s'agisse en l'occurrence et en la matière d'une saga et vous ne pouvez pas continuer à caricaturer les choses et les positions des uns et des autres comme vous le faites. Vous connaissez tous mon attachement à la question de la féminisation des noms de rues. Vous ne pouvez pas non plus minorer, comme vous le faites, le travail important mené par l'équipe municipale et par le Maire lui-même pour rendre hommage aux femmes qui ont marqué l'histoire à travers l'attribution de nom de femmes aux places, rues et équipements municipaux.

Vous savez que nous sommes passés de 3% avant 2001 à plus de 13% aujourd'hui et qu'on continue à progresser. Bien sûr, on aimerait tous qu'on aille encore plus vite mais cela prend du temps, cela nécessite du travail et ça se fait dans de bonnes conditions et ça progresse sérieusement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, chers collègues, n'étant pas essentialiste et considérant que rappeler comme nous le faisons aujourd'hui l'importance de la laïcité qui est le socle de nos valeurs républicaines surtout à un moment où elle est encore et surtout attaquée, et violemment, remise en question par des intégristes de tout bord, et aussi peut-être davantage contribuer à rappeler l'importance de continuer à se mobiliser pour cette question fondamentale pour moi qui consiste dans une mobilisation réelle pour les droits des femmes.

Nous le savons l'histoire du mouvement des femmes est illustré par de nombreux combats d'émancipation contre les interdits religieux porteurs de justifications théologiques de l'ordre patriarcal. Nous savons que d'aucuns voudraient remettre en cause le droit des femmes de pouvoir disposer de leur corps aujourd'hui, ça se pratique. On a des opposants à l'avortement qui se déploient. On a aussi des opposants, y compris parmi vos rangs, Monsieur le Maire, à la politique d'éducation à l'égalité et à la sexualité dans les établissements scolaires.

Quand d'autres voudraient enfermer les femmes dans la sphère de l'intime au nom de la tradition ou de la religion.....

Monsieur le Maire : Je vous écoute. Je suis capable de faire deux choses en même temps.

Fatima Lalem : Vous êtes Président de séance, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vous quand même, qui avez perturbé les interventions précédentes, peut-être pas vous personnellement mais la gauche, qui allez maintenant me faire des reproches !

Fatima Lalem : Oui Monsieur, vous présidez. Vous venez de nous expliquer que nous étions tous républicains et que nous défendions tous la laïcité. La moindre des politesses, Monsieur le Maire, c'est d'écouter ma courte intervention jusqu'au bout. Je voulais réaffirmer notre attachement indéfectible à la laïcité. C'est donc bien en tant que militante féministe attachée aux principes constitutionnels de l'égalité entre les femmes et les hommes, en tant qu'élue convaincue de l'importance de rappeler nos traditions entières à ce principe fondateur de la république qu'est la laïcité que je voterai fièrement cette délibération et vous invite, chers collègues à en faire autant.

Monsieur le Maire : Bien. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues. Lorsque j'ai lu effectivement ce projet, une place de la laïcité dans le 15ème, finalement pourquoi pas ? Cette idée paraît, à première vue, séduisante. Après tout, comme l'a rappelé plusieurs orateurs avant moi, l'actualité de ces derniers jours a su nous la rappeler. Dans d'autres pays, la laïcité est importante. Ce principe républicain permet aux citoyens et aux citoyennes de vivre en paix dans l'espace public en remisant le fait et les signes religieux dans l'espace privé.

L'idée de situer cette place dans le 15ème arrondissement, si elle ne semble pas signifiante plus là qu'ailleurs, relève de la simple volonté des élus de gauche de notre conseil, comme l'a souligné très bien Monsieur le Maire, il s'agit d'un choix politique.

C'est sans doute ici que la séduction opère le moins mais où la qualité du débat doit prévaloir en lieu et place de la simple opération stratégique de communication. La laïcité vaut mieux que cela et vaut mieux qu'une simple place comme l'a rappelé d'ailleurs Gilles Alayrac.

L'origine du mot se trouve dans l'antiquité. Je pense qu'il est toujours bon de rappeler les origines. Dans le latin laïkous et le grec laïkos qui signifie « qui concerne le peuple, qui appartient au peuple ». Une place, un espace public appartient donc au peuple. Donc, dans un raisonnement simple, la laïcité y tient donc sa place.

Cependant, cet espace géographique précis est déjà réducteur alors que la laïcité est partout chez elle en France. Elle est même un principe de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans l'article 10 qui précise : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Voudrions-nous faire savoir que dans cet espace, cette place, la laïcité s'applique plus qu'ailleurs ? S'agirait-il d'une nouvelle vertu ? A ce moment-là, le choix d'une personne, d'un nom, serait plus adapté comme Monsieur le Maire et Madame Fonlladosa l'ont proposé.

S'agit-il d'un principe ? Alors il ne manque pas là non plus de noms à proposer qui identifieraient au mieux et plus justement cette laïcité qui appartient à tous et non à quelques effets de bonne conscience verbeuse.

Par ce même raisonnement, nous pourrions proposer à la place de la place de la laïcité, une place du civisme par exemple. Le dictionnaire en donne la définition suivante : « dévouement pour la patrie ou dévouement du citoyen pour sa patrie ».

Il s'agirait là d'une vertu, d'un noble comportement moral et d'un service rendu à la collectivité, à la société, le bon service de la cité, mais je ne doute pas que vous sauriez là, Mesdames et Messieurs les élus de gauche, nous opposer des arguments tout proches de ceux que je vous soumets ce soir. En vous remerciant de votre attention.

Monsieur le Maire : Voilà une bonne idée. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais juste répondre à l'intervention qui vient d'être faite. La laïcité est bien sûr partout présente en France mais on voit bien qu'elle est parfois difficile d'être correctement respectée, en tout cas il faut la défendre de manière très forte et vous soulignez un certain nombre d'exemples. Je vous donne des contre-exemples : la place de la République est partout présente en France et pourtant elle a bien une place à Paris. La Nation est partout présente en France et c'est pour autant qu'elle a une place à Paris aussi. La laïcité est aussi présente partout en France et nous proposons qu'elle ait un lieu aussi.

Monsieur le Maire : Oui, j'entends bien, sauf que la place de la République et la place de la Nation ont été dénommées à une époque où celles-ci étaient particulièrement en danger et je crois que même s'il y a des intégristes que nous condamnons tous ici d'un bord comme de l'autre et encore récemment en raison des évènements qui se sont produits notamment où se trouve « Charlie Hebdo »il n'en demeure pas moins que cette valeur de la laïcité est solidement établie. En plus et je le dis, parce que cela tient aussi à cela, les lois qui l'ont confortée récemment. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, merci. Je crois que c'est un vrai beau débat politique que nous avons sur le sujet de la laïcité et Madame Lalem l'a soulevé avec certainement quelques éléments un petit peu polémiques mais ce n'est pas très grave, sur ce combat qui est le nôtre qui est l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur la question, et je ne sais pas si un combat vaut plus qu'un autre, je ne suis pas certain que ce soit à nous de répondre à ce genre de questions. Sur la question de notre affirmation sur le principe de la laïcité, il est évidemment constant et permanent et nous nous battons tous les jours également pour soutenir celles et ceux qui sont victimes de l'obscurantisme quel qu'il soit.

Après, compte tenu de ces éléments, je crois qu'il convient de faire un choix sur l'opportunité du lieu. Je ne suis pas sûr en tout cas que l'esplanade du parc Citroën se prête le mieux à commémorer la laïcité. Pourquoi ? Parce que dans le 15ème, nous avons déjà indépendamment de tous les débats que nous avons eus notamment sur le carrefour de la Convention, etc… ; nous avons déjà un lieu qui rappelle notre engagement sur la laïcité qui est le patronage laïque et qui n'est pas très loin de cette esplanade.

Je crois que cette question, finalement pour le 15ème, est d'ores et déjà réglée parce que nous avons un lieu qui rappelle l'attachement des élus que nous sommes à ce principe de la laïcité. Sur la proposition de Ghislène Fonlladosa, je souscris volontiers à cette démarche pour deux raisons. D'abord et avant tout, pour le personnage que nous pourrions commémorer par cette reconnaissance.

Mes chers collègues, le personnage auquel nous pourrions rendre hommage par ce choix, c'est une combattante contre les obscurantismes, contre l'intolérance. Son engagement s'est fait d'armes de résistance et Madame Lalem je ne doute pas que vous m'écoutez avec beaucoup d'attention et votre sourire certainement le confirme, c'est une combattante contre celles et ceux qui ont fait de l'obscurantisme religieux notamment mais aussi contre l'asservissement des hommes et des femmes qui en a fait un combat et qui a donné sa vie pour cela.

Moi je crois qu'en cohérence avec les autres lieux qui commémorent ces combattants, nous nous honorerions de confirmer que l'esplanade du parc André Citroën porte ce nom de cette grande combattante. C'est important et symbolique parce que par ce nom, nous nous élevons non par contre un seul obscurantisme qui est religieux avec le principe de la laïcité, mais contre tous les obscurantismes, contre tous les extrémismes, contre l'intolérance dans ce qu'elle a d'abject, d'inacceptable, d'intolérable, d'immorale, de politiquement condamnable.

Et puis, mes chers collègues je vous invite, je sais que ça va peut-être vous faire sourire, à la symbolique de ce lieu pour cette combattante, à la symbolique ce lieu pour cette résistante.

Est-ce qu'il y a plus bel emplacement pour se souvenir de son nom et de son combat, de la mort d'une femme qui est décédée, qui a perdu la vie dans un endroit clos, dans un endroit de l'horreur, dans un endroit où elle était enfermée, privée de sa liberté, que le choix d'une esplanade ouverte sur la Seine, ouverte sur le monde finalement parce que la Seine, c'est aussi ça, c'est un fleuve qui va vers la mer et vers l'océan.

Je crois et c'est aussi notre rôle de rajouter au choix politique, un choix symbolique. Vous parliez de la symbolique de la laïcité, moi je crois que la symbolique de la liberté, par le choix de cette femme, le choix de ce lieu qui s'ouvre vers le monde et qui envoie un message d'autant plus fort par notre choix et bien voilà un vrai choix politique qui est à notre honneur à tous, de gauche comme de droite de dire : nous avons fait le choix de célébrer cette femme qui s'est battue contre les toutes les intolérances et c'est un message que nous envoyons non seulement au 15ème, à Paris, mais finalement au monde entier parce que nous sommes attachés à ce principe fondamental.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy pour ce débat de haut niveau. Je rappelle qu'à proximité de cette place figure le jardin des Mères et Grands-mères de mai ce qui est aussi un combat contre une autre forme de dictature. La place en question trouverait parfaitement son nom.
S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole à Madame Fonlladosa pour présenter son vœu.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Je remercie ceux qui ont d'ores et déjà pris la défense d'Elisabeth Pilenko Skobtsov. J'ai découvert cet extraordinaire personnage en février 2003 quand j'assistais à côté de l'Ambassadeur de Russie, de tous les représentants des religions du 15ème et de tous les anciens combattants du 15ème, à la pose d'une plaque au 77 rue de Lourmel. Depuis, je n'ai cessé de fouiller dans la vie de cette femme incroyable.

Vous n'avez ici que quelques éléments de sa vie et ce que nous retiendrons aujourd'hui, sont à mon avis au nombre de deux. Le fait qu'elle avait créé, en arrivant de Russie, en 1933 un foyer d'abord avenue de Saxe puis au 77 rue de Lourmel, un foyer où elle accueillait notamment les plus démunis, les malades mentaux et pas seulement ceux d'origine russe comme elle, mais tous ceux qui avaient de très gros problèmes à cette période-là de leur vie.

Puis, effectivement, elle a eu cet acte très valeureux qui lui vaut d'être connue « Juste parmi les Nations » et d'être comptée au nombre des déportés. Elle a sauvé trois ou quatre, on ne sait pas trop encore, ça n'a pas vraiment beaucoup d'importance, 3 ou 4 enfants juifs en les faisant mettre dans des poubelles pendant la rafle du Vel d'Hiv. Elle a énormément aidé des juifs, des soldats évadés de toute nationalité, tous ceux qui avaient des difficultés pendant la guerre et pour tout ça, bien sûr, elle a été envoyée à Ravesnbrück où elle était aux côtés de Geneviève Anthonioz de Gaulle et beaucoup d'autres femmes qui ont porté témoignage depuis et où elle a été gazée le 31 mars 1945.

Pour ces deux raisons, elle marque la mémoire du 15ème et la marque profondément et pour d'autres raisons mais je n'en parlerai pas ce soir, c'est aussi une personne extrêmement attachante, intéressante sur le plan intellectuel, artistique. Il y a encore des traces dans le 15ème, notamment de sa vie artistique. Même Trotski qui est venu la voir en 1933 je crois puisqu'ils s'étaient connus en Russie à l'époque.

Trotski lui a demandé : « qu'est-ce que tu veux que je fasse pour toi ? » compte tenu de ce qu'il avait vu de ce qu'elle faisait au 77 rue de Lourmel. Elle lui a dit : « tu paies toutes mes notes de charbon dans le 15ème ». Il a payé toutes ses notes de charbon sur le 15ème et ils se sont quittés comme ils étaient très bons amis. C'était une petite parenthèse.

Je pense qu'il est amplement mérité qu'Elisabeth Pilenko Skobtsov puisse avoir sa place à cet endroit pour toutes les raisons que vous avez rappelées Monsieur le Maire et Monsieur Menguy. Il y a une toute petite plaque au 77 rue de Lourmel. Si vous y passez, vous la verrez puisqu'il ne reste plus rien du lieu qui a été rasé. Je pense que ce ne serait que justice que cette grande résistante et femme formidable puisse être reconnue sur cette esplanade du quai André Citroën.

Monsieur le Maire : Merci Madame Fonlladosa. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste un mot. Franchement, pour tout dire, je ne trouve pas convenable ce que vous faites en ce moment, à savoir d'opposer une légitimité à une autre. Je trouve cette façon de faire peu élégante parce qu'en l'occurrence, évidemment, la personne d'Elisabeth Skobtsov n'est pas en cause. Il va de soi que c'est une figure tout à fait respectable qui oh combien, mérite qu'un espace lui soit dévolu dans le 15ème et là-dessus pour celles et ceux qui seraient inquiets, je peux les rassurer, on trouvera un espace parce qu'elle le légitime tout à fait.

J'ajouterais d'ailleurs que le vœu assez détaillé fait référence à Dominique Desanti qui nous a quittés il y a peu de temps que j'ai eu l'honneur de connaître à un moment. Il n'y a pas de souci sur le fond. Mais d'opposer ainsi la légitimité d'une personne aussi honorable à légitimité d'une place de la laïcité dans le 15ème, franchement, je ne trouve pas ça bienvenu.

Depuis le début je trouve que, sur ce dossier , l'attitude qui est celle de la droite de cet arrondissement à mon avis ne la sert pas parce qu'elle essaye de refaire l'histoire, là, Monsieur Lamour faisait allusion à place Geneviève Anthonioz de Gaulle que nous avons tous souhaitée, nous avons tous voté pour et dont vous m'obligez à rappeler que la famille n'avait pas donné suite et que c'est pour cette raison là que nous avions envisagé un autre espace à partir du moment où la famille le souhaite, et c'est un engagement et nous allons le faire bientôt, il y aura une place Geneviève Anthonioz de Gaulle à ce carrefour Convention, il y aura une place de la laïcité dans le 15ème, dans l'espace que nous vous proposons et on trouvera enfin un espace afin qu'Elisabeth Skobtsov puisse également avoir un espace dans le 15ème arrondissement.

Je crois que ces questions qui touchent à la mémoire, à l'histoire de notre arrondissement sont trop importantes pour l'usage politicien que beaucoup trop en font ici. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent qui s'érige maintenant en prince des élégances reste toujours le donneur de leçons que nous connaissons a quand même là beaucoup de toupet pour oser s'ériger de cette manière dans un dossier où la Ville s'est extraordinairement mal comportée avec le Conseil d'arrondissement du 15ème, on le sait et où lui-même d'ailleurs s'est emmêlé un peu les pieds dans le tapis, il faut bien le reconnaître, lors de la première présentation du vœu sur la Convention puisque toujours la famille Anthonioz de Gaulle, excusez-moi de le dire, Madame Macé de Lepinay le sait mieux que quiconque puisqu'elle est de la famille de Gaulle, a toujours donné son approbation pour que cette place -et elle l'a dit elle-même-.

Vous pouvez répéter que c'est faux, Monsieur Dargent, c'est vrai ! Deuxièmement, la laïcité, ne vous inquiétez pas, aura son temple dans le 15ème si je puis m'exprimer ainsi de façon un peu paradoxale puisque le patronage laïque, qu'est-ce que c'est que sinon, comme le veut le Maire de Paris, Madame Hidalgo et Monsieur Dargent et d'autres, une espèce de centre mondial de rayonnement de la laïcité dans notre arrondissement.

C'est dommage pour nos associations modestes du 15ème qui n'y auront plus leur place, mais en tout cas nous aurons là et on l'a vu lors de la dernière séance, un centre de propagande, je ne sais pas comment on peut l'appeler, mais de rayonnement d'une certaine forme de l'laïcité telle que le souhaite la gauche.

Il peut y avoir aussi, la place de l'Hôtel de Ville, je ne sais plus qui le disait dans cette enceinte qui n'est pas baptisée, ce serait encore plus symbolique que la place de l'Hôtel de Ville porte ce nom par exemple. Nous avons des demandes et je remercie Ghislène Fonlladosa de cette proposition très émouvante et qui concerne vraiment à fond le 15ème arrondissement et on sait bien qu'avec la demie douzaine de noms de femmes notamment pour lesquelles nous n'avons pas trouvé ou la Ville n'a pas trouvé d'emplacement dans le 15ème et que nous avons pourtant voté à l'unanimité, avec un refus même pour Jenny Alpha, je crois que vous êtes mal venus de nous faire le moindre reproche sur cette question qui pour vous, me semble-t-il, est plus délicate que pour nous. Monsieur Baghdad, rapidement.

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas d'opposer l'un des projets à l'autre projet. Si je me souviens bien, Madame Fonlladosa, vous aviez proposé dans ce Conseil d'arrondissement de donner des noms aux allées Boucicaut et ces allées Boucicaut ne sont pas très loin du 77 rue de Lourmel, que certaines de ces dénominations n'ont pas encore été acceptées et nous pourrions envisager, au lieu d'avoir ces dénominations initiales, de proposer le nom des allées dédiées à Elisabeth Skobtsov. C'est une proposition que je soumets à Madame Fonlladosa.

Monsieur le Maire : Très rapidement, Madame Lalem qui s'est déjà longuement exprimée.

Fatima Lalem : Monsieur le Maire, d'abord personnellement je partage bien évidemment tout ce qui a été dit sur cette grande dame et parce que c'est un symbole formidable et extraordinaire de la liberté qu'il faudrait peut-être se comporter un petit peu différemment et trouver un bel endroit et d'une manière consensuelle, la proposer pour cette dénomination et que, en ce qui me concerne, Monsieur Menguy, je ne fais pas de stratification entre les combats. Pour moi le combat de la laïcité, le combat de la liberté tel qu'il a été porté par cette grande dame et par beaucoup d'autres sont des combats dignes d'être aujourd'hui connus, reconnus et honorés. Laissons-les à distance des petites stratégies de substitution. Merci.

Monsieur le Maire : Vous pouvez vous appliquer effectivement ce principe. Monsieur Menguy, très rapidement.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je ne comprends pas très bien la dernière intervention de Madame Lalem puisque je lui sais gré, malgré tous nos désaccords et Dieu sait s'il y en a, de son combat pour l'égalité femme/homme. C'est une femme je le crois, de conviction. Nous ne partageons pas nos points de vue mais en tout cas sur le fond, je ne crois pas avoir remis en cause votre engagement mais je constate que nous débattons de principes qui sont des principes d'ordre politique et ce débat est évidemment dans notre rôle, tout à notre honneur.

Je regrette la tournure que prend notre débat depuis l'intervention de Monsieur Dargent. On a l'impression qu'on est en train de marchander un emplacement pour cette grande dame. Ecoutez, franchement, ce n'est pas sérieux. Madame Lalem, vous disiez à juste titre, vous voyez, je vous cite, c'est pour dire, qu'il faut un endroit à la hauteur de son engagement de son combat et de son sacrifice. Quel plus bel endroit que cette esplanade et cette ouverture vers la Seine ?

A un moment donné, si ce n'est pas la rue Boucicaut cela va être ailleurs, etc.... Mais franchement, on rêve un peu et je crois, alors que la laïcité a déjà des endroits pour être rappelée et réaffirmée, je crois que cet endroit est absolument approprié à la personne dont nous parlons, tout simplement.

Monsieur le Maire : Je crois que tout a été dit ? Madame Fonlladosa pour répondre sur le vœu.

Ghislène Fonlladosa : Par pour répondre sur le vœu, mais pour répondre à la proposition de Monsieur Baghdad. Il est hors de question que nous abandonnions les propositions que nous avions faites pour Boucicaut. On nous a déjà demandé à cette époque là de ne pas prendre Rostropovitch parce que l'endroit n'était pas suffisamment prestigieux, dixit, la Mairie de Paris. Nous avons proposé deux femmes : Isadora Duncan et Marianne Breslauer. Il est hors de question, pour ce qui me concerne, que ces noms soient remplacés et Monsieur le Maire, je le redis, nous avons voté pour Jenny Alpha à l'ouverture du jardin Jean Cocteau, cela nous est refusé par la Mairie de Paris. Il faudrait arrêter de faire des allers-retours, des circonvolutions autour des noms que nous proposons.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir répondu pour le vœu.

Je mets aux voix le projet de délibération n° 9.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. Merci.
Le vœu n° 25.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux abstentions. Il est adopté. Merci.

10. DEVE 55 - Plan Biodiversité de Paris - programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.

Monsieur le Maire : Il y a je crois, 6 vœux rattachés. Les vœux **26 à 31**. Ce que nous pourrions faire, c'est peut-être évoquer le projet de délibération de façon générale et ensuite que chacun des auteurs présente son vœu à l'appel de son nom. Je rappelle d'ailleurs que pour présenter les vœux rattachés, vous disposez de trois minutes et qu'il y a des explications de vote optionnelles, vous pouvez utiliser votre temps de parole de deux minutes par groupe, pas par personne. Nous allons commencer par les interventions générales sur cet important projet de délibération.

Qui souhaite s'exprimer ? Claire de Clermont Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. En février 2010, dans le cadre de l'année mondiale de la Biodiversité, le Maire de Paris annonçait une année de travail pour l'élaboration et l'adoption du Plan parisien de biodiversité.

Nous pouvons donc mes chers collègues nous réjouir qu'à l'automne 2011 ce plan nous soit enfin soumis ! Ce plan est d'autant plus attendu que l'exécutif parisien a conduit au cours de ces derniers mois plusieurs opérations qui fragilisent la biodiversité : qu'il s'agisse de la démolition du jardin des Halles, de la création de pelouses synthétiques sur l'hippodrome de Longchamp, voire de l'extension de Roland Garros pour certains de nos concitoyens...

Si nous approuvons les grands axes du plan, je rappelle que le Maire du 15ème n'a pas attendu cette délibération pour végétaliser le parvis de la Mairie et renforcer les plantations de voie publique pour aider à la création de jardins pédagogiques ou partagés, offrir des mini-serres dans les écoles et les crèches, ou encore pour soutenir des actions de sensibilisation à l'environnement notamment à travers les journées du Développement Durable.

Je rappellerai également notre combat pour la mise en valeur de l'île aux cygnes, laissée pour compte du projet d'aménagement des berges de Seine ainsi que notre investissement pour l'aménagement d'une promenade paysagée le long des berges de Seine et la revalorisation de la coulée verte de l'ancienne Petite Ceinture dans le cadre du projet d'Arc Vert porté par le Maire du 15ème.

Dans le prolongement de ces actions nous proposons plusieurs pistes pour une déclinaison locale du Plan.

D'abord pour renforcer les continuités écologiques. Dans le cadre du réseau de trames vertes et bleues destinées à favoriser la circulation de la faune et de la flore, et le maintien du fonctionnement des milieux naturels nous proposons :

- De développer les trames vertes entre le 15ème et les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves en engageant des discussions bilatérales en particulier sur les continuités biologiques possibles entre nos territoires.

Plusieurs points méritent d'être débattus avec nos voisins, notamment :

- La végétalisation d'une partie de la couverture du périphérique sur le secteur Brancion qui attend depuis des années,
- Les continuités autour du Parc des Expositions et de la future Tour Triangle,
- Mais aussi l'aménagement paysager des emprises devant être libérées par la reconfiguration de l'Héliport.

Dans le 15ème intra muros, plusieurs propositions seraient de nature à améliorer le maillage des trames vertes et bleues notamment :

- Le renforcement des liaisons vertes dans nos rues et sur les grands axes reliant le 15ème au 7ème,

- La création d'un linéaire paysagé le long de la voie ferrée Castagnary et son intégration à la Promenade de la Petite Ceinture, mais aussi la protection de notre trame Bleue avec une meilleure gestion des pérés de l'Ile aux Cygnes et un réaménagement ambitieux des installations industrielles situées sur les quais de Seine

J'en viens à l'intégration de la biodiversité dans l'action municipale. Si Napoléon III imposa à Haussmann de transformer Paris en une « Ville Verte » avec la création de 2 000 hectares de bois et de jardins, la plantation de 600 000 arbres et la réalisation d'une quarantaine de squares disséminés à travers la Ville, Jacques Chirac a été à l'initiative des trois plus grands parcs du 15ème : Brassens en 1985, Atlantique en 1994 et Citroën inauguré en 1992.

Dans le droit fil de ces aménagements nous pouvons nous réjouir que plusieurs projets de jardins soient en cours ou annoncés comme la réalisation puis l'extension de la Petite Ceinture, l'achèvement de Citroën, la création d'espaces verts à Boucicaut, à Necker, et aux abords du Hall 1 du Parc des Expositions.

Il nous appartient cependant d'étudier en amont de nouvelles opportunités pour renforcer le végétal par exemple sur le site de l'Héliport, sur une partie de l'espace qui sera libéré par la démolition de l'Ecole Maternelle du 99 Olivier de Serres ou encore sur la parcelle du square Sarrabezolles où la Gauche avait décidé d'installer une aire des gens du voyage

Nous pouvons également accroître les surfaces d'espaces verts dans le cadre des opérations de construction et mieux prendre en compte la place de la biodiversité ainsi que nous l'ont rappelé les habitants de l'ensemble Lecourbe-Croix Nivert qui souhaitent plus de végétalisation pour leur coulée verte.

Plusieurs opérations exemplaires à venir ou achevées méritent d'être citées en particulier : la future Eco Ecole du 99 rue Olivier de Serres et le centre de tri des déchets du SYCTOM avec ses 3 700 m² de toiture végétalisée.

La végétalisation des toitures-terrasses, pour autant qu'elle bénéficie d'un entretien approprié, offre de nouvelles opportunités tant sur le plan de la biodiversité que de la qualité paysagère, notamment dans les secteurs où les IGH surplombent des bâtiments bas.

Une étude de l'APUR évalue à 46 hectares la superficie des toitures du 15ème pouvant faire l'objet de végétalisation.

Plusieurs opérations de rénovation pourraient ainsi donner lieu à la réalisation de toitures jardins, que ce soit sur le toit du Monoprix Beaugrenelle, de la piscine Mourlon ou du Gymnase Falguière ou encore sur les Halls de la Porte de Versailles.

Nous pouvons également agir pour la végétalisation de l'espace public là où il recèle des potentialités et en liaison avec les conseils de quartier ou les associations : ainsi, l'association des commerçants Convention-Vaugirard va installer une vingtaine de jardinières entre le square Chérioux et la place Geneviève Anthonioz de Gaulle.

Enfin je rappelle la nécessité d'améliorer la gestion de la biodiversité sur certains sites, notamment sur les talus RFF de Castagnary et le long du RER C, ainsi que pour la mise en valeur des Espaces Verts Protégés détenus par les bailleurs sociaux dans les grands ensembles de logements.

Dans cette perspective, pourquoi ne pas confier à l'association Espaces qui a fait ses preuves sur la Petite Ceinture, la gestion écologique, des talus RFF, de l'Ile aux Cygnes, voire de certains espaces verts protégés.